

AVIS DE RADIATION

AVIS est par les présentes donné que le Comité sur la sténographie, à sa séance virtuelle du 9 mai 2023, en vertu du devoir lui étant imposé par les articles 11 et 12 du *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*, a prononcé la **radiation** des membres ayant fait défaut d'avoir payé leur cotisation annuelle pour l'année 2023-2024 dans le délai imparti.

Le Comité sur la sténographie a prononcé la radiation des personnes suivantes :

327003-3
313561-6

M^{me} Gabrielle Boyer
M^{me} Véronique Sangin-Gagnon

Montréal, le 9 mai 2023

M^e Magali Fournier

Présidente du Comité sur la sténographie